

CHRONIQUE DE L'IMMOBILISME

Vous arrive-t-il parfois de toujours faire ce même rêve ? Vous savez à l'avance ce qui va se passer mais vous ne pouvez que constater sa progression inexorable le pire c'est que ce rêve vire au cauchemar

Cette situation désagréable, les personnels du SPIP 82 la vivent en ce moment. Ils ne peuvent que constater que les jours passent et se ressemblent

Nous vous invitons à reVISIONNER la saison 1 et son épisode final retracé dans notre communiqué du 05/07/2018.

Que devons nous faire pour qu'une solution viable soit trouvée ? Pourquoi notre hiérarchie ne se mobilise t elle pas pour que l'organisation du service soit tenable sur la durée ? Pourquoi se mobilise t-elle contre le bon sens ?

- notre collègue est partie en congé maternité le 19 juin 2019, son congé maternité prend fin le 17/12/2019 mais la collègue a précisé qu'elle serait absente jusqu'à fin février 2020.
- de ce fait une demande de CPIP placée a été faite par la direction du SPIP (le motif du congés maternité rentre tout à fait dans les critères d'attribution d'un(e) CPIP placé(e)
- la DISP a validé la présence d'une CPIP placée à compter du 15/07/2019 jusqu'au au 13/10/2019 (hors période éventuelle de congés durant son remplacement), la direction du SPIP indique qu'il est « possible » que sa mission soit prolongée jusqu'en mars 2020 (cf PV de réunion de service en date du 07/06/2019)
- deux nouveaux collègues ont vu leur demande de mobilité validée et arrivent au service, l'un en remplacement d'une collègue elle-même mutée et un autre en « + 1 »

L'arrivée des nouveaux collègues en septembre vient apporter une solution à cette situation délicate en terme de RH : l'un pourrait être positionné en milieu ouvert sur le poste de la collègue qui a obtenu sa mutation et l'autre pourrait venir prendre en charge en milieu fermé l'effectif de la collègue partie en congé maternité. Cette même collègue ayant indiqué « je souhaiterais effectivement si cela était possible réintégrer le milieu ouvert à mon retour de congé maternité pour des raisons pratiques et familiales ». La CPIP placée pourrait ainsi venir en renfort que ce soit en milieu ouvert ou en milieu fermé, selon les besoins du service. Une fois son congé maternité terminé, la collègue reviendrait au service en milieu ouvert en « + 1 ».

Beaucoup de services connaissent une mobilité interne qui se tient en septembre permettant aux agents de solliciter un changement de poste au sein de leur résidence administrative en tenant compte de leur ancienneté sur site.

Cette pratique élémentaire, assurant des règles de mobilité interne équitable pour tous et favorisant la possibilité de conjuguer réorganisation du service et bien-être des agents est d'ailleurs sollicitée par les organisations syndicales locales...

Mais non !!! Au seul motif qu'en 2017, une durée de 2 ans a été arrêtée dans les cycles de présence en MO et en MF, et alors même que les critères de mobilité interne n'ont pas été examinés en réunion de service puis au CTS, la direction du SPIP a décidé qu'aucun collègue ne pouvait demander à changer de poste ! La CPIP placée ne pourrait donc intervenir qu'en MF en remplacement de la collègue en congé maternité. Donc, les deux nouveaux collègues seraient automatiquement placés en milieu ouvert... Mais... qui viendra renforcer le milieu fermé dans l'attente du début de mission du CPIP placé, en cas d'interruption ou de non renouvellement de celle-ci ? Le P2 (agent de permanence en milieu ouvert) bien sûr !!! Le MF resterait donc à 1,8 ETP alors qu'il est acté dans l'organisation du service que pour pouvoir fonctionner « normalement » l'équipe milieu fermé doit être composée de 3 ETP !

Mais voilà, un nouvel élément vient fragiliser cette organisation imposée à l'équipe : la CPIP placée a obtenu un concours administratif ; nous la félicitons pour sa réussite. Elle part en formation en octobre 2019... Et peut-être aura t-elle quelques congés à poser avant d'entamer sa nouvelle carrière ... ?

Qu'a prévu la hiérarchie ?

Quand compte t-elle communiquer avec son équipe ?

A la prochaine réunion de service début juillet alors qu'une grande partie de l'équipe sera en congés ?

A la rentrée peut-être... alors même que les nouveaux collègues auront pris leur poste et que le secrétariat aura fait un énorme travail de saisie / affectation des dossiers ?

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Comment créer des tensions au sein de l'équipe ?

Comment accentuer davantage le mal-être au travail ?

Pour le savoir, venez regarder la saison 2 de notre feuilleton, bientôt disponible en haute définition au SPIP 82 !

Les personnels syndiqués CGT SPIP 32/82 et SNEPAP-FSU du SPIP 82